

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienn. Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

Les avatars d'un caméléon

Biên qu'il soit un peu tard pour reparler des séances secrètes du Sénat, nous ne pouvons résister au désir d'entretenir nos lecteurs de la palinodie à laquelle s'est livré l'homme des caves de Pékin qui a marqué son passage en Tunisie par les pitreries et les abus que l'on sait, dont le moindre devrait le faire disparaître à tout jamais de la scène politique.

Sa carrière politique, depuis son départ de Tunis, n'est qu'une longue suite de grosses erreurs et de compromissions louches en vue de racheter celles-ci depuis qu'une lourde faute de son ancien chef de file l'appelait pour le malheur de la France à diriger notre politique extérieure.

Enumérer toutes les fautes commises par cet incapable serait pour nous chose très facile, mais la censure nous permettrait-elle de rappeler les tractations auxquelles il prit part dans la N'Gorko-Sangha et pour l'emprunt des quatre cent millions de la Turquie dont la moitié fut réalisée précisément à la déclaration de guerre ?

Laissons donc tout cela jusqu'après la guerre, quand reviendra le jour de se représenter devant les électeurs sénatoriaux auxquels il ne manquera pas de demander le renouvellement du mandat qu'il a si mal rempli et il comprend si bien combien est grande sa responsabilité dans le conflit qui ensanglante l'Europe et une partie de l'Asie qu'il s'efforce de détourner la massue qui l'écrasera comme une punaise.

Que nous voilà loin des séances secrètes du Sénat où il croyait que Briand trouverait la pelure d'orange mais contre son attente et ses désirs de reprendre une des rênes du char gouvernemental, ils ne furent que six à voter contre l'ordre du jour de confiance. Clémenceau était logique avec lui-même en votant contre le ministère, mais lui, où et quand avait-il fait montre d'hostilité vis-à-vis du cabinet Briand ?

Reconnaissant sa gaffe, il a prestement cherché à la rattraper en des explications aussi tortueuses qu'hypocrites qui prouvent le peu de solidité de caractère de ce caméléon politique. Tout l'article serait à reproduire, mais, hélas ! la place nous est parcimonieusement réservée; aussi, force nous est de ne citer que les points essentiels qui font ressortir la solidité des convictions et des amitiés de l'homme qui jurait ses grands dieux de n'avoir pas d'ami plus cher que Briand — peut-être ne jure-t-il plus aujourd'hui qu'il n'a pas été choisi pour recueillir un portefeuille —, seulement il lui refuse sa confiance et le croit incapable de nous mener à la victoire.

Quelle joie de cannibale s'il avait pu déchaîner une crise ministérielle !

Quelle danse du scalpe autour

du cadavre « ministériel » de son ami Briand !

Des amis de ce genre, Briand, dans son fort intérieur, doit dire sans doute qu'il en eût un tous les jours, et il a parfaitement raison. Autant il doit comprendre le vote de Clémenceau, autant il doit hausser les épaules devant celui de l'autre.

L'article est intitulé : Au travail, à l'action, ça imite un peu le : Des canons, des munitions, de Charles Humbert :

Après de longues séances du Comité secret, qui ont, je l'affirme, été bien remplies et dont la nécessité ne sera désormais contestée par aucun de ceux qui y ont assisté, le Sénat a voté à la presque unanimité un ordre du jour qui contient des déclarations excellentes. Avec une addition de quelques mots, que pour ma part j'ai considérée comme nécessaire, d'autres voix encore se seraient ajoutées à celles des membres de l'assemblée qui ont adopté le texte accepté par le gouvernement.

Ce que je puis ajouter, c'est que, du commencement à la fin des discussions secrètes, un même sentiment n'a cessé d'animer les représentants du pays, sénateurs ou ministres : celui d'un dévouement profond, absolu, à la patrie, d'une foi complète dans la victoire, d'une reconnaissance sans bornes pour les héros qui se sacrifient pour notre salut. Sénateurs et ministres ont été, de même, unanimement d'accord pour constater la nécessité d'une activité toujours plus grande, d'un travail toujours plus ardent, d'une coordination d'efforts toujours plus efficaces en vue de la conduite de la guerre et des résultats qu'elle doit avoir dans la pensée de tous les bons citoyens, j'oserai dire de tous les Français.

Aucune voix discordante ne s'est élevée et ne pouvait s'élever sur aucune de ces questions. L'entente sur elles est entière et ne pouvait pas ne pas l'être entre les représentants de la France, qu'ils soient ou non parmi les membres du gouvernement.

Le Parlement n'a jamais manqué, comme le proclame l'ordre du jour, de témoigner sa vigilance patriotique en accordant tous les crédits d'ordre militaire qui lui ont été demandés. Il n'a jamais nié les progrès réalisés depuis le début de la guerre dans l'organisation de notre défense, prélude de notre victoire. Son contrôle n'a cessé d'être utile et de produire des effets, auxquels tout le monde plus tard rendra justice quand il sera permis de les faire connaître, dans la lutte à mort que nous soutenons pour l'existence de notre pays. Ce qu'il faut, et ce que réclame le vote sénatorial, c'est qu'il soit tenu compte de « l'expérience » et des « leçons » du passé, et que les erreurs et les fautes commises ayant été reconnues, nous soyons en mesure d'en éviter le renouvellement.

Le gouvernement a, pour cela, toute force et toute autorité. Aux résultats déjà acquis, il est armé pour en ajouter d'autres. A l'œuvre du travail, d'action et de coordination déjà entreprise, il a les moyens et, je n'en doute nullement, la résolution d'apporter des éléments nouveaux. Cela dépend plus que jamais de lui, puisqu'il ne peut douter, à aucun point de vue, de la collaboration parlementaire et puisqu'il est sûr de servir ainsi les intérêts suprêmes de la nation.

Des mots, du vent, vous dis-je.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

Toutes les Compagnies du Gaz réclament des augmentations de prix et se voient opposer un refus formel

Le conseil municipal de Marseille, après tant d'autres, vient de rejeter purement et simplement la demande de sa Cie du Gaz tendant à un léger relèvement des prix du gaz et de l'électricité.

Cette question de l'éclairage public des villes menace de devenir une question d'Etat que le gouvernement et le Parlement auront à solutionner comme tant d'autres plus ou moins importantes : loyers, sucre, pétrole, charbon, transports maritimes, etc., etc.

Le tout est de savoir si les compagnies d'éclairage des villes peuvent encaisser d'énormes bénéfices en temps de paix et se refuser à supporter les pertes inhérentes à l'état de guerre par suite de l'élévation du prix du charbon.

Mais, pourront dire la plupart des compagnies exploitantes, nous n'aurions pu prévoir une guerre acharnée et d'une si longue durée et nos ressources sont épuisées aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire face aux dépenses qu'exige notre exploitation et, si nous continuons, c'est notre ruine sans phrase.

C'est pourquoi la situation doit être envisagée, non par des conseils de préfecture qui n'auraient à se prononcer que sur les cas de leur département, mais par une loi qui embrasserait toutes les usines de France. Il ne serait pas logique qu'ici où là les décisions ne fussent pas uniformes.

Toutes doivent être les mêmes et les compagnies d'éclairage traitées sur un pied d'égalité comme il sied dans un gouvernement démocratique et bien ordonné.

En ce qui nous concerne plus spécialement, nos autorités locales auront à s'inspirer de la loi à créer, en attendant, pour éviter le manque d'éclairage, on pourrait encore diminuer le nombre des becs et le nombre des heures jusqu'à minuit ou une heure du matin, nous ne ferions en cela qu'imiter Paris où, depuis plus d'un an, l'éclairage est réduit à sa plus simple expression, un peu pour les zéppelins et aussi beaucoup par raison d'économie, ce qui n'empêche pas Paris d'être en déficit de cinquante millions pour les deux années écoulées.

Il faudra tenir compte ici que la Compagnie du Gaz exploite aussi notre service des eaux sur le produit duquel elle prélève cinquante pour cent pour les frais d'exploitation, le reste allant au gouvernement.

Ces recettes, ajoutées à celles du gaz et de l'électricité, devraient former bloc pour parer à la situation, ensuite on pourrait voir et causer. Signalons pour mémoire que certaines petites villes se sont mises d'accord avec leurs compagnies du gaz, on cite notamment

Biarritz, Bourg, Carentan, La Ciotat, Courvilles, Dives, Etampes, Granville, L'Isle-Jourdain, Libourne, Livarot, Luçon, Parthenay, La Rochelle, Saintes et Vimoutiers.

On annonce, en outre, 17 négociations, dont 6 où la question de principe est déjà résolue : à Hyres, Saint-Malo, La Roche-sur-Yon, Toulon, Chartes et Fécamp.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Le capitaine Ph. Bériel

Nous avons appris avec le plus grand plaisir la nomination du lieutenant Bériel, promu capitaine sur le champ de bataille.

Notre confrère du matin nous apprend qu'il se trouve aujourd'hui sur le front

il y fait courageusement son devoir, mais sa place serait plutôt à Tunis à la tête des services pour la défense nationale qu'il a créés de toutes pièces.

Sur le front

Le fils de notre excellent confrère Gung'l, avocat au barreau de Tunis, rédacteur en chef par intérim de la « Dépêche Tunisienne », vient d'être grièvement blessé sur le front de la Somme.

Nous adressons à notre confrère nos vœux bien sincères pour le rétablissement de son cher fils.

— Notre ami André Servier, qui a appartenu longtemps à la Tunisie avant d'être rédacteur en chef de la « Dépêche de Constantine », sergent au 1^{er} régiment d'infanterie, vient d'être l'objet d'une magnifique citation à l'ordre de l'armée qui lui a valu une palme à la croix de guerre qu'il possédait déjà et la médaille militaire.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Erreur ne fait pas compte

M. Touze, le colon bien connu, acquitté par le conseil de guerre pour n'avoir pas répondu à la mobilisation, s'était déjà engagé lorsque nous exprimions l'espoir de lui voir offrir ses services dans l'automobile où il excelle.

Combien nous regrettons sa tardive décision. Pourquoi ne l'a-t-il pas prise plus tôt alors que notre patrie avait tant besoin du concours de tous et pourquoi faut-il que d'autres mobilisables réchignent à partir alors, surtout, qu'ils savent qu'ils auront à répondre de leur conduite. Et nous voudrions plutôt être mort que d'être à leur place.

Ils n'ont donc point d'amis ces froussards pour leur faire honte de leur conduite.

Succès universitaire

M. Marcel Fitoussi, fils de notre excellent ami J. E. Fitoussi, délégué à la Conférence Consultative, avocat au barreau de Tunis, vient de subir avec succès devant la faculté de Lyon les examens de la première partie du baccalauréat.

Nous lui adressons nos sincères félicitations et nous prions notre ami, M. Fitoussi, de recevoir nos meilleurs compliments.

Au service de l'intendance

Notre confrère M. le lieutenant Théo Prat, avocat au barreau de Tunis, qui fut grièvement blessé sur le front des Dardanelles, et qui, après sa guérison, assura les fonctions de substitut du commissaire du Gouvernement près le Conseil de guerre de Tunis, vient d'être affecté au service de l'intendance à Bizerte.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

Tunis ou Bizerte Port franc ?

D'après notre confrère l'Echo de Bizerte, nous voilà maintenant passé armes et bagages dans le clan ou au service des Compagnies P. T. S. S. B. G. et S. G. parce que nous désapprouvons les démarches faites par les Bizertins en vue de la création d'un port franc chez eux.

Notre confrère se trompe d'adresse : nous ne sommes au service de personne et n'avons ni intérêt ni animosité contre Bizerte, mais nous estimons qu'un port de guerre doit rester port de guerre et rien autre.

Qu'on donne à Bizerte cinquante mille hommes de troupe ou dans ses arsenaux et nous serions les premiers à les féliciter et à applaudir, mais qu'on vienne nous parler de développer son port marchand par l'afflux de bateaux étrangers dont les équipages seront autant d'espions et qu'on prétende encore vouloir en faire un port franc, cela nous ne le comprenons pas, car ce n'est pas possible.

Nous voudrions bien savoir où seraient les spéculateurs qui nous arroseraient d'une pluie bienfaisante puisque nous n'envisageons le port franc qu'à Tunis-La Goulette, en utilisant le Bahira, qui n'a pas d'autre propriétaire que l'Etat. Ce lac peu profond est un emplacement de choix et merveilleux pour un port franc. Ici la spéculation est brisée nette. Pas d'expropriation. Il y a bien la Cie des Ports de Tunis-Sousse-Sfax, mais son contrat n'est pas éternel et il y a déjà vingt-six ans qu'elle a commencé à fonctionner.

L'opinion de l'amiral Auber sur la question du port franc à Bizerte, nous ne la connaissons pas, quant à celle de l'amiral Merleaux-Ponty, nous la récusons, elle serait sujette à caution après ce qui s'est passé pour la création de l'arsenal à Ferryville, et ce que l'on a appris depuis. Cet amiral était un grand homme de marine et d'affaires. Nous nous contentons de l'avis plus autorisé d'amiraux qui ont toujours soutenu qu'il ne saurait être question de port marchand, là où existait un port de guerre, à plus forte raison un port franc.

S'il n'en était pas ainsi, est-ce que certains de nos ports de guerre de France, autrement mieux placés que Bizerte, n'auraient pas eux aussi multipliés les démarches pour obtenir de devenir de grands ports de commerce ? Il ne faut pas comparer notre situation géographique à Copenhague ou à Hong-Kong, nous ne sommes ici qu'à une douzaine de lieues de la grande route des grands paquebots et notre immense rade est incomparable comme l'avant-port de notre futur port franc.

Confrère, vous n'étiez pas encore né que notre journal soutenait déjà une dure campagne contre votre Compagnie du Port qui ne marchait pas comme elle devait, depuis, elle a fait barre à gauche et jeté du lest, car elle a compris que de la prospérité de tous dépendait sa propre prospérité, alors ne nous classez pas, s'il vous plaît, dans la catégorie des ennemis de Bizerte.

Non, nous ne sommes pas dans ce clan, même si parfois nous sommes en opposition avec certains de vos projets, c'est parce que nous comprenons qu'ils sont irréalisables, entendez-le bien, et c'est perdre son temps que de batailler sur des chimères.

N'envisagez que des choses positives et réalisables qui conviennent à votre situation de port de guerre et vous nous trouverez toujours à vos côtés pour les faire triompher.

Très sincères félicitations aux braves capitaine Segrin et lieutenant Théo Prat qui viennent de recevoir la croix de guerre et faits chevaliers de la légion d'honneur.

Pour clôturer le débat
SUR LES
Juifs Tunisiens et la Guerre

De la discussion jaillit généralement la lumière, nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi du débat engagé avec le *Journal de Tunis* au sujet des Juifs tunisiens.

Toute la question se résumait en ces quelques lignes :

« Les Juifs tunisiens restent tranquillement chez eux, à vaquer à leurs occupations habituelles, pendant que les nôtres et nos alliés se font tuer la peau pour briser l'orgueil allemand et défendre le sol national où ils vivent et prospèrent.

Est-ce logique ?
Doit-on les appeler sous les armes ou leur faire payer un impôt, d'exonération de toute obligation militaire ? »

Nous avons prétendu et nous prétendons qu'il serait immoral que l'impôt du sang put être racheté, le *Journal de Tunis* prétend le contraire, un juif influent est de notre avis et affirme que tous ses coreligionnaires le sont aussi à quelques rares exceptions près.

Qui a tort, qui a raison ? Le *Journal de Tunis* est exaspéré de voir les Juifs tunisiens rester impassibles devant cette guerre sanglante qui met aux prises les plus grandes puissances de l'Europe et voudrait les voir jeter au fond de la mer une pierre au cou, nous pensons que le gouvernement sait pourquoi il ne les appelle pas encore sous les armes, ce jour viendra-t-il, nous l'ignorons. Est-ce à dire que nous ne verrions pas avec plaisir un plus grand nombre d'engagements volontaires, mais le moyen de les contraindre s'ils ne veulent pas marcher tant qu'on ne les appellera pas ?

Si nous ne craignons de faire de la peine à quelques-uns de nos amis qui touchent de très près au *Journal de Tunis*, nous demanderions si ce n'est pas aussi indécent de voir les Maltais de Tunisie imiter l'exemple des Juifs tunisiens.

Pourquoi ne partent-ils pas comme leurs compatriotes de l'île qui, à l'appel de leur patrie, ont fait bravement leur devoir en s'enga-

geant dans les armées de S. M. Georges.

Ce qui serait un crime pour les uns — et nous sommes de son avis — ne le serait pas pour les autres, pour tant d'essence plus guerrière et plus queuse que les Juifs tunisiens ?

Nous ne déplaçons pas le débat, nous faisons simplement un rapprochement entre les deux éléments de la population rivés au rivage, au nord-africain.

Faudrait-il également leur faire payer l'impôt du sang.

ECHOS (Suite)

Les mercantis de l'arrière

Depuis deux ans que la guerre dure, la presse de tous les partis mène une campagne de salubrité publique contre la tourbe des mercantis de l'arrière qui entendent profiter des événements pour édifier des fortunes sur le dos des malheureux consommateurs, voire de l'Etat, et ce qui est plus criminel, sur nos propres soldats !

Le gouvernement a-t-il pris toutes les mesures pour enrayer l'exploitation odieuse dont le public est victime et souffre durement ?

Attend-il que la guerre soit finie pour mettre un terme à d'aussi misérables agissements et ne craint-il pas que le peuple, lassé d'être tondu et dépouillé, n'en arrive à se faire justice lui-même en procédant à quelques exécutions sommaires comme autrefois nos glorieux ancêtres ?

Ces jours derniers, l'« Œuvre » de Paris signalait le cas d'un de ces malhonnêtes exploitants de nos chers poilus, surtout de nos poilus prisonniers de l'ennemi.

Pour dix francs, disait ce vaurien, dans les petites annonces des grands quotidiens de Paris, on a franco : un poulet, six œufs frais, pâté, beurre, confiture, sardines, fromage, etc., etc.

Or, notre confrère a reçu les confidences de poilus victimes de cet escroc manceau qui le prie de faire connaître le contenu du faux colis pour l'empêcher de faire d'autres victimes en mettant en garde le public.

Notre confrère tonitruait contre ce misérable, mais pourquoi ne demande-t-il pas s'il n'y a plus de gendarmes au Mans pour mettre la main au collet de cet aigrefin ?

Son cas relève des tribunaux où il y a longtemps qu'il aurait dû être déferé. Qu'attend-on pour le faire ?

Et puisque notre confrère a eu en mains des pièces prouvant l'escroquerie, que ne les adresse-t-il vivement au parquet du tribunal du Mans ?

La question du gaz et de l'éclairage

Je viens de lire dans le « Lyon-Républicain », de notre excellent ami Fernouillat un long article sur cette passionnante question de l'éclairage des villes où il est question d'un arrêté du Conseil d'Etat rendu entre la ville de Bordeaux et sa Compagnie du gaz.

Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé au fond de la question, mais, pour connaître de la valeur de l'arrêté qui incite les parties à s'arranger, il faudrait connaître le texte du contrat passé entre la ville de Bordeaux et sa Compagnie du gaz. On pourrait alors juger en connaissance de cause si c'est un arrêté d'espèce au cas spécial de Bordeaux ou s'il faut y voir un arrêté d'ordre général bien que les contrats diffèrent de ville à ville, témoin le fait que la ville de Marseille est décidée à plaider jusqu'au bout plutôt que d'accepter un relèvement des prix du gaz et de l'électricité.

Mais d'autres villes — trois à quatre cents — ont préféré s'arranger plutôt que de se lancer dans des procès dont l'issue n'est toujours pas certaine et affronter les risques d'une exploitation directe comme plusieurs petites compagnies d'éclairage l'ont proposé à différents conseils municipaux, qui ont décliné l'invitation.

Ici, commençons par réduire considérablement notre éclairage au gaz, puis discutons du plus ou moins bien fondé de la demande qui nous est faite en retenant tous les éléments de la cause et voyons dans quelle mesure la Cie du gaz-eau et électricité pourrait être amenée à un relèvement de son prix ou, s'il ne vaudrait pas mieux, lui consentir une indemnité pour ne rien toucher au contrat en vigueur.

Distinction honorifique

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Gaudiani, contrôleur civil à Gabès, qui vient d'être nommé chevalier de la Couronne d'Italie.

Condoléances

Nous adressons nos bien sincères condoléances à M. Pardigon, l'aimable receveur des douanes tunisiennes à Ghardimaou, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée ces temps derniers à Alger.

Troisième année de guerre

Qui aurait jamais cru le jour de la mobilisation générale, que la guerre durerait plus de deux ans ! Et pourtant.

Demain, 3 août, nous entrerons dans la troisième et dernière année, il faut

l'espérer, car si l'ennemi n'est pas abattu, il commence à donner des signes de lassitude et de découragement.

Lui, non plus, ne croyait pas à une durée aussi longue : il pensait nous vaincre en un temps et deux mouvements et arriver à Paris.

Mirage !

La victoire escomptée, c'est nous et nos alliés qui la tenons aujourd'hui grâce à l'héroïsme des vaillants poilus des armées alliées.

Mais l'on peut dire, sans froisser personne, que la magnifique résistance devant Verdun aura été pour beaucoup dans la victoire finale.

Avec la Marne, l'Yser et Verdun, les armées alliées auront pu enfoncer le colosse et le réduire à merci.

Gloire donc à Verdun et vive la troisième année de guerre qui verra l'effondrement des empires centraux.

Le Sfax-Gabès

Notre dernier numéro était déjà censuré lorsque nous avons appris coup sur coup la demande du Sfax-Gabès adressée à la direction des Travaux publics en vue de la mise en service de la ligne et l'ouverture pour le lendemain.

Comme quoi, avec un peu d'énergie, l'honorable directeur général des Travaux publics a fini par avoir raison du Sfax-Gabès qui prétendait ne pas avoir de matériel pour assurer l'exploitation de cette ligne. Satisfaction a été enfin donnée aux réclamations des habitants du pays, mieux vaut tard que jamais, mais pourquoi avoir tant attendu ?

AVIS

Il est donné avis au public que les premières listes de location des propriétés rurales, haboues publiques et privées, ont été placardées dans les principaux centres à Tunis et à l'intérieur depuis le 24 juillet 1918.

Quant aux listes des terrains de moins d'une hectare, elles sont placardées au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise. Les enchères de location ont lieu tous les jeudis et lundis de chaque semaine suivant des listes indicatives des parcelles demandées affichées à l'Administration des Habous, 24 heures à l'avance.

Tunis, le 29 juillet 1918.
Le Président des Habous,
C. SFAR.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

Billets d'aller et retour collectifs de vacances à Prix réduits toutes classes pour Familles d'au moins trois personnes

Emission : 15 juin-30 septembre, au départ de toutes gares P.-L.-M.
Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.
Arrêts facultatifs.
Validité : jusqu'au 5 novembre.
Prix : Les deux premières personnes paient le Tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Demandez les Billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.
Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du Tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

STATIONS THERMALES

Vichy, Aix-les-Bains, Bourbonne-les-Bains, Val-d'Ay, Bains, Allouville, Bains, Bains, Bains, St-Gervais-les-Bains, Le Pavot, Fragnas, Contrexéville, Royat, Saint-Nectaire, etc.

Billets d'aller et retour collectifs toutes classes à prix réduits

délivrés aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

Emission : 1er mai-15 octobre, au départ de toutes gares P.-L.-M.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.
Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.
Validité : 31 jours avec faculté de prolongation.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Demandez les billets 4 jours à l'avance à la gare de départ

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du Tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M. pour l'Algérie et la Tunisie, 19, rue de la Liberté à Alger.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 1/5
10 c. affranchi, 5 c. pour les blessés

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le **ROY DE Caisse de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE**, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Au B. - G.

La Compagnie de Chemins de Fer de Bône-Guelma et prolongements a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation de M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence de Tunis, une proposition ayant pour objet d'ouvrir au transport des voitures, chevaux et bestiaux, la station Sidi Ayed située au kilomètre 112 x 639,85 de la ligne de Tunis à Kalaa-Djerda.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET
Le gérant : J. Giannitrapani
Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
Avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SYPHILIS GUÉRISON DEFINITIVE SÉRIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre

Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lienses - Râteaux - Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — TUNIS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de Bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Specialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle France 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAJ hebdomad.)
Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.
La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

TAISEZ-VOUS!

MÉFIEZ-VOUS!
Les oreilles ennemies vous écoutent

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



TUNISIA-PALACE
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HYVER